

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT



ZAC des Hauts de Margny
60280 Margny-lès-Compiègne

Mémoire de réponse à l'avis de l'Autorité
Environnementale

Version du 7 janvier 2020

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

1. CONTEXTE

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la Région Hauts-de-France a été saisie pour avis, sur le projet de création d'un bâtiment logistique sur la commune de Margny-Lès-Compiègne, dans le département de l'Oise.

Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, annulant les dispositions du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 en tant qu'elles maintenaient le préfet de région comme autorité environnementale, la MRAe a été saisie pour formuler un avis sur les dossiers d'autorisation environnementale et de permis de construire.

Par délégation que lui a donnée la MRAe lors de sa séance du 12 novembre 2019, Mme Patricia Corrèze-Lénée, présidente de la MRAe, après consultation des membres, a rendu l'avis qui suit, dans lequel les recommandations sont portées en italique pour en faciliter la lecture.

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, le présent avis fait l'objet d'une réponse écrite par le maître d'ouvrage.

2. REMARQUES DE LA MRAE ET REPONSES

II.1 Résumé non technique

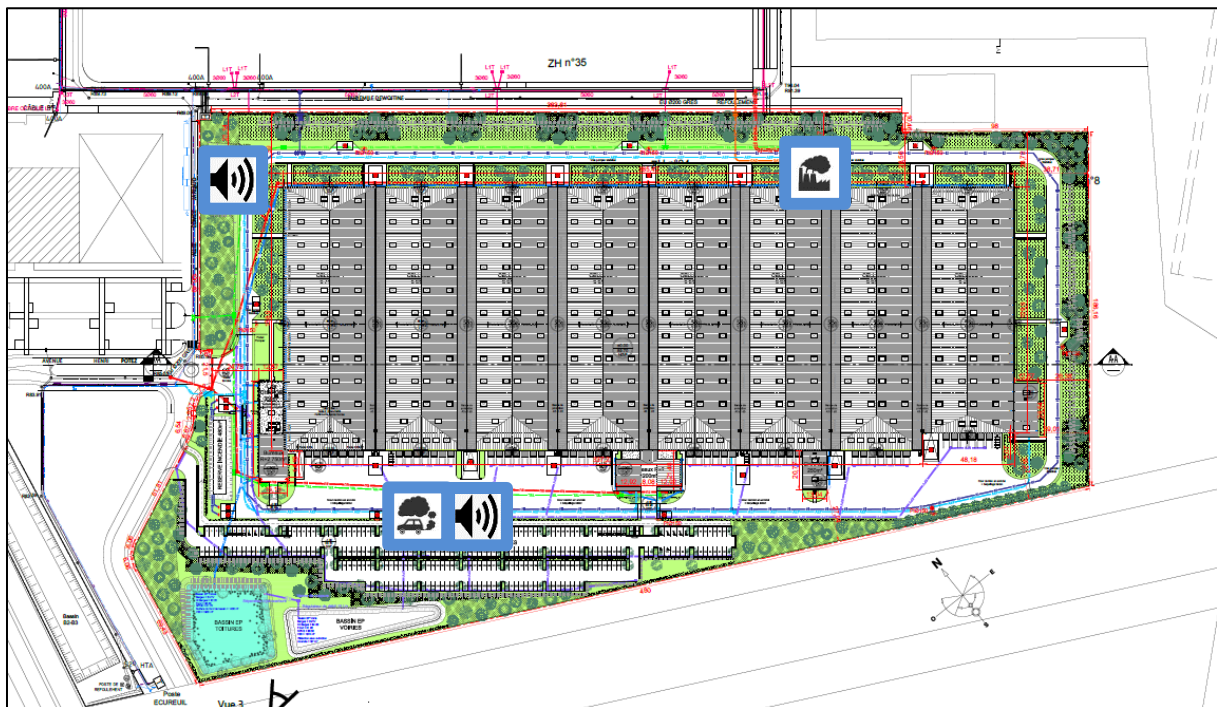
L'autorité environnementale recommande de compléter le résumé non technique de documents iconographiques, dont au moins une cartographie permettant de visualiser les enjeux environnementaux et de croiser ces derniers avec le projet.

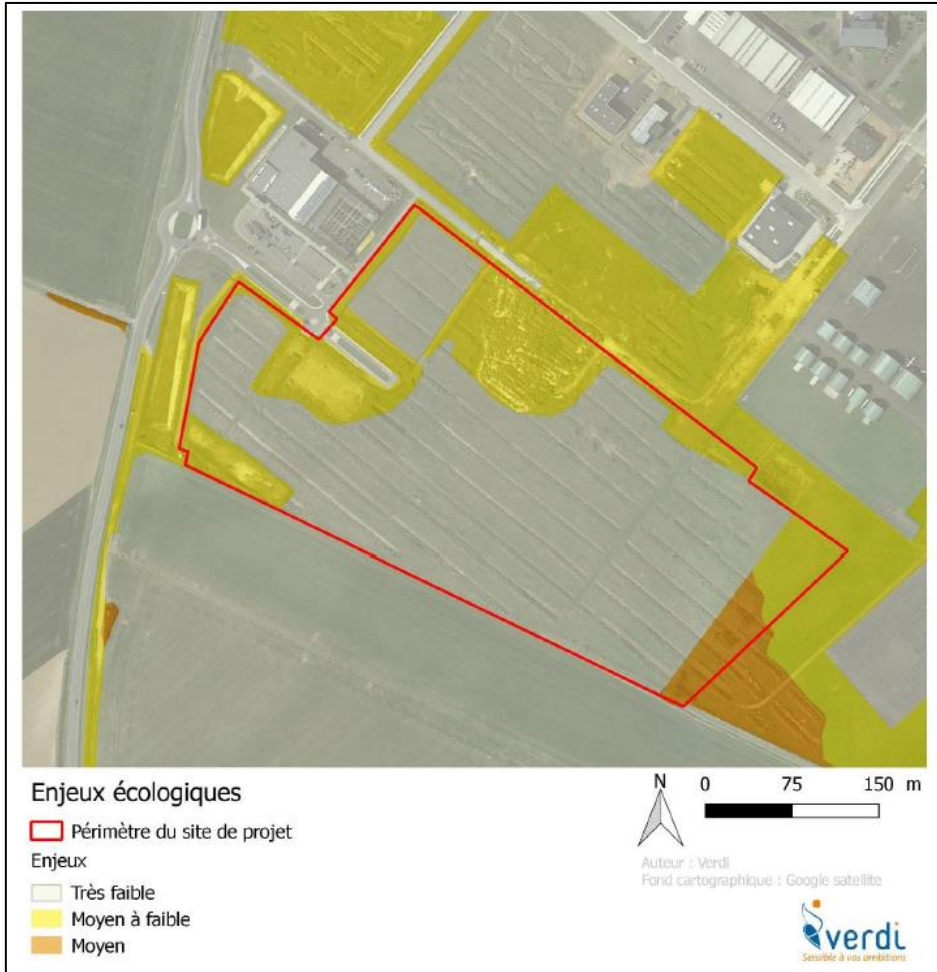
Concernant l'aspect écologique, une carte des enjeux est reprise en page 35 de l'étude d'impacts, reprise ci-après.

Concernant les autres enjeux du projet, il s'agit principalement des :

- Incidences sur l'air liées essentiellement aux rejets de la chaufferie et aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site ;
- Incidences sur l'eau nulles avec les moyens mis en œuvre ;
- Incidences sur le bruit liées essentiellement au trafic de véhicule (ponctuellement aux essais sprinkler) ;
- Incidences sur le trafic principalement sur les axes alentours et non sur le site lui-même.

En résumé, les incidences non-écologiques sont liées au trafic de véhicules généré, représentées sur le plan ci-dessous.





II.2 Articulation du projet avec les plans et programmes et les autres projets connus

L'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse des effets cumulés avec le projet de plate-forme logistique de Betalog, sur la commune de Venette, concernant le trafic, le bruit, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques, en quantifiant les impacts cumulés.

L'analyse des effets cumulés est présentée au point 4.2.15 de l'Etude d'Impact se concentrant sur les aspects trafic et bruit.

Comme il est rappelé dans le dossier, les deux sites sont éloignés l'un de l'autre de près 2,5 km à vol d'oiseau et 5 km par voie routière.

Compte-tenu de la distance qui sépare les deux sites, des faibles émissions sonores du projet et du bruit de fond ambiant, les effets cumulés seront en terme de bruit seront inexistantes.

S'agissant des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques, les effets cumulés sont difficilement quantifiables de façon précise et en tout état de cause très mineure compte-tenu de la distance.

Il est à noter, ceci étant indiqué dans l'étude de trafic (annexe 13 du dossier), que compte tenu de la localisation du projet, les flux maximums de pointe à l'arrivée sur le site, seront en contre-pointe de la circulation générale sur la section la plus chargée de la RN1031

II.3 Scénarios et justification des choix retenus

L'autorité environnementale recommande de compléter le dossier en analysant des solutions alternatives au projet retenu, notamment :

- en termes de surface occupée et imperméabilisée ;
- en termes de possibilité de recourir à des modes de transport alternatifs au mode routier.

La conception d'un tel projet logistique vient répondre aux besoins des utilisateurs du marché en optimisant les espaces constructibles. Le projet s'inscrit dans la doctrine de limitation des consommations d'espaces naturels ou agricoles puisqu'il s'agit d'une ZAC prévue pour le développement économique. Il est à noter que le projet respecte les règles d'urbanisme locale dont les 20% de traitement paysager requis par le PLU. L'imperméabilisation des sols est totalement compensée sur l'aspect eaux pluviales par l'infiltration complète à la parcelle de ces eaux, et limite ainsi les impacts sur la nappe.

Concernant les modes de transport alternatifs au mode routier, le site ne dispose pas d'embranchement ferroviaire possible (pas de chemin de fer proche, topographie non favorable, etc) et ce mode reste actuellement sous-développé pour répondre au marché logistique.

A proximité du site, il existe une voie d'eau et un terminal à container installé à Longueil Ste Marie/Paris Oise. Cette infrastructure sera à l'évidence un atout considérable pour le(s) futur(s) exploitant(s) pour acheminer/expédier vers l'Oise et la Seine en direction du Port du Havre, les marchandises stockées par un mode de transport limitant des émissions de gaz à effets de serre. A terme, le canal Seine Nord pourra offrir une solution alternative avec d'autres port/terminaux à un horizon plus lointain (2026), et les voies d'eau et les ports maritimes du nord de la France et du BENELUX.

II.4.1 Consommation d'espace

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

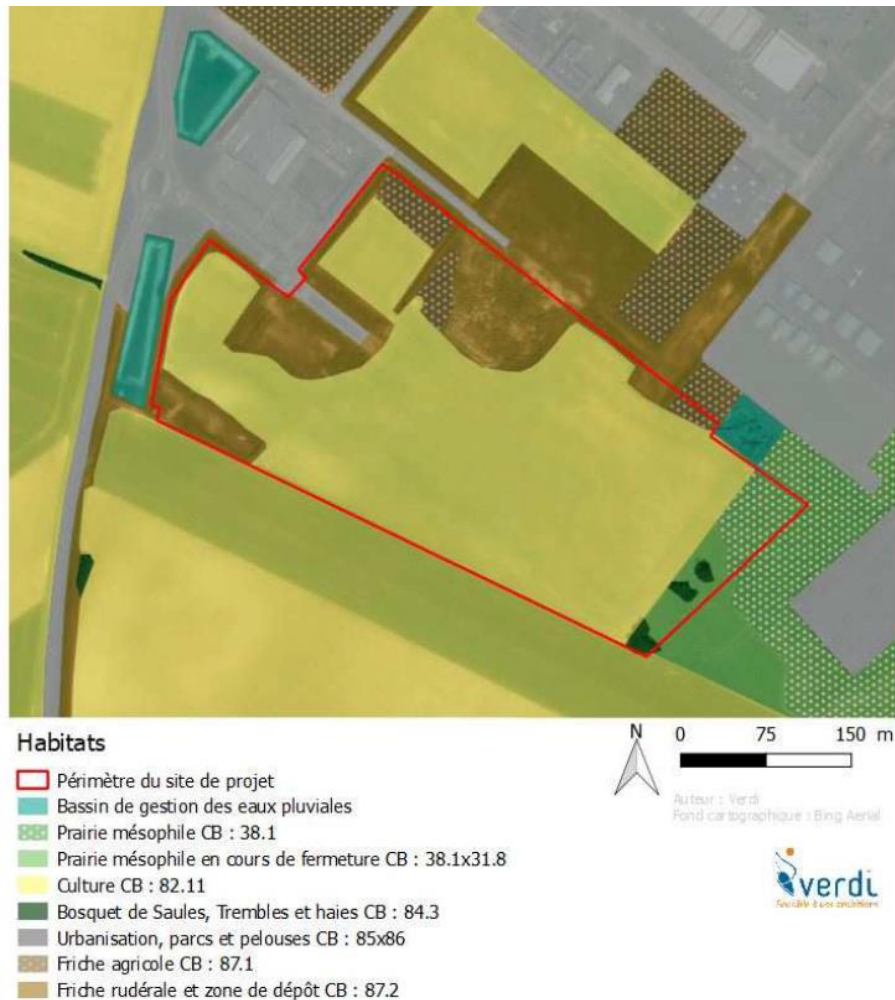
L'autorité environnementale recommande d'étudier des solutions d'aménagement moins consommatrices d'espace et conduisant à une moindre imperméabilisation des sols.

Pour compléter la réponse ci-dessus, nous pouvons ajouter que l'emprise au sol du bâtiment, des voiries VL et PL, des bassins et utilités, la surface d'espaces verts minimale imposée par le PLU (et qui participe de la bonne intégration du projet dans son environnement), ainsi que le respect des règles d'éloignement imposées par la réglementation relative aux installations classées, ne permettent pas de réduire la surface du terrain, et donc la consommation d'espaces.

II.4.3 Milieux naturels et biodiversité

L'autorité environnementale recommande de proposer des mesures favorables à la préservation de la prairie mésophile ainsi qu'à la non-dispersion des espèces invasives.

Cas de la prairie mésophile :



Diagnostic écologique – Verdi

La prairie mésophile en question se situe à l'extrémité Est du site de projet. Elle représente une surface de 6 800m². Dans le cadre des travaux, la prairie ne pourra pas être préservée. Celle-ci sera déplacée et reconstituée dans le cadre du plan paysager.













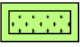
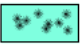
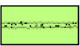
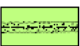


Mesure :

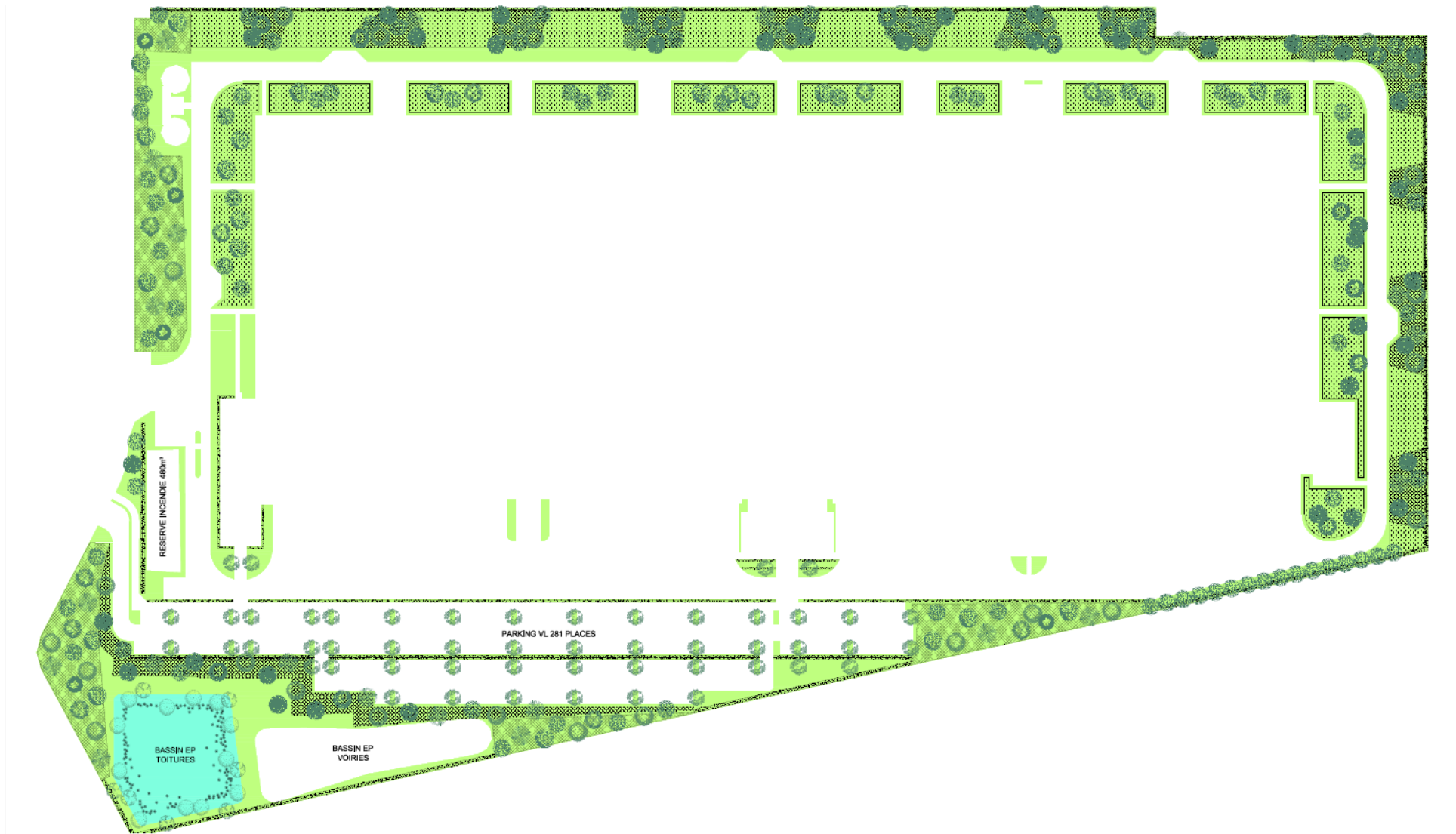
La mise en œuvre du plan paysager permet de recréer :

- 10 900 m² de prairie mésohygrophile ;
- 1 400 m² de prairie hygrophile ;
- 3 900 m² de pelouse ;
- Des bosquets.

Soit une surface totale de 34 500m² ce qui représente 29% de la surface totale de l'aménagement. Au-delà de recréation de prairie, le plan paysager apporte une diversité de milieux naturels dont la gestion favorisera l'apparition ou le retour d'espèces animales et végétales.

Ci-dessous la localisation des espaces verts :

	Alisier torminal - <i>Sorbus torminalis</i>
	Charme commun - <i>Carpinus betulus</i>
	Chêne pédonculé - <i>Quercus robur</i>
	Chêne pubescent - <i>Quercus pubescens</i>
	Erable champêtre - <i>Acer campestre</i>
	Erable sycomore - <i>Acer pseudoplatanus</i>
	Merisier - <i>Prunus avium</i>
	Orme Lutèce® - <i>Ulmus x 'Nanguen'</i>
	Peuplier tremble - <i>Populus tremula</i>
	Poirier à fleurs - <i>Pyrus calleryana 'Chanticleer'</i>
	Saule blanc - <i>Salix alba</i>
	Pelouse rustique
	Prairie mésohygrophile
	Prairie hygrophile avec roselière à <i>Phragmites australis</i>
	Haie étroite sur un seul rang d'arbustes
	Haie bocagère sur un seul rang d'arbustes
	Boisement d'arbustes et de baliveaux
	Couverture arbustive sur talus



Plan paysager – Les ateliers 4+

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site de projet sont les suivantes :

Nom latin	Nom vernaculaire	Hiérarchie des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillons	Espèce exotique potentielle
<i>Conyza sp.</i>	Vergerette	Espèce exotique potentielle
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Espèce exotique potentielle
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier noir	Espèce exotique avérée
<i>Solidago canadensis</i>	Verge d'or du Canada	Espèce exotique avérée



Légende

- Périmètre projet
- Habitats
- Espèces Exotiques Envahissantes

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes

Le protocole de gestion sera appliqué dans le cadre de la phase travaux et dans la phase d'entretien. Celui-ci se décline en deux types :

1. Protocole d'élimination des ligneux : Arbre à papillons et Cerisier noir
2. Protocole d'élimination des herbacées : Vergerette annuelle et Verge d'or du Canada

La mise en œuvre des protocoles sont issus des recommandations du CBNBL.

Source : LEVY, V. (coord.), WATTERLOT, W., BUCHET, J., TOUSSAINT, B. & HAUGUEL J.-C., 2015 – Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 140 p. Bailleul

1. Protocole d'élimination des ligneux : Arbre à papillons et Cerisier noir

Dans le cadre du projet, **l'arrachage mécanique** sera réalisé avec **un dessouchage de chaque individu** en veillant à retirer l'ensemble du système racinaire (risque rejet). Les travaux se dérouleront à la fin de la floraison, quand la plante a utilisé un maximum de ses ressources, et avant la dispersion des graines.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

L'opération est à réaliser entre septembre et février après la nidification de l'avifaune. Il convient de marquer les deux espèces avec une bombe de couleur lorsque celle-ci sont en fleurs afin de les identifier lors de l'opération.

La construction des bâtiments et la mise en œuvre du plan paysager avec notamment la plantation d'arbustes indigènes limitera voir éradiquera la repousse du Buddleia et du Cerisier noir.

2. Protocole d'élimination des herbacées : Vergerette annuelle et Verge d'or du Canada

Dans le cadre des travaux préparatoires, un fauchage sera réalisé idéalement en septembre. Le produit de fauche sera exporté en filière spécialisée.

Dans un second temps, un décapage de la terre végétale de la friche rudérale sera réalisé. La terre sera confinée sous une bâche et signalé par des panneaux indiquant la présence d'espèce végétale exotique envahissante.

La terre végétale sera utilisée dans le cadre de la mise en place des remblais au nord du site. Celle-ci constituera la base du remblai.

Le remblai sera planté d'arbustes et ensemencé par une prairie mésophile ce qui limitera fortement le développement de ces espèces.

L'entretien de ce remblai (fauche) accentuera l'éradication de cette espèce. L'opération est à réaliser entre septembre et février.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

L'autorité environnementale recommande de détailler les mesures de réduction des impacts sur la faune et la flore, au regard des espèces observées.

Le diagnostic écologique a mis en évidence la présence de six espèces : Bruant jaune, Chardonneret élégant, le Pipit farlouse, le Tarier pâtre et la Linotte mélodieuse à enjeu moyen, et le Traquet motteux à enjeu assez fort. Les autres espèces protégées apparaissent relativement communes.

Mesures préconisées dans l'étude d'impact :

Afin de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, des mesures d'évitement et de réduction sont anticipées pour le projet :

Evitement

Mesure E0 : Adapter le calendrier des travaux vis-à-vis de l'avifaune

Les travaux préparatoires seront réalisés entre septembre et février, hors période de nidification de l'avifaune.

	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Oiseaux	Travaux préparatoires autorisés		Période sensible, ne pas réaliser les travaux préparatoires (défrichage...)						Travaux préparatoires autorisés			

Les travaux préparatoires sont le défrichage et le décapage de la terre végétale.

Réduction

Mesure R1 : Maintenir la fonctionnalité écologique du site

Pour rappel, le périmètre d'étude est actuellement composé de culture, de friche et de bosquet épars. Le plan paysager a pour objectif d'apporter une mosaïque de milieux tels que des pelouses, des prairies mésohydrophile et hygrophile, des haies et des bosquets. Les espèces données sont des espèces indigènes et non invasives contribuant à la biodiversité locale.

Le plan paysager apporte donc une plus-value écologique au projet.

Ci-dessous la notice paysagère :

LE PARTI D'AMENAGEMENT PAYSAGER

En réponse aux impératifs d'intégration paysagère, le projet s'appuie sur plusieurs objectifs complémentaires les uns des autres :

- ✓ constituer un écrin végétal afin d'atténuer la présence du bâtiment et des cours camions dans le paysage ouvert du plateau,
- ✓ créer un cadre agréable pour les utilisateurs du site,
- ✓ aménager des continuités écologiques à la périphérie du bâtiment en variant les typologies végétales, qu'elles soient arborées, arbustives, herbacées, hygrophiles et mésohygrophiles,
- ✓ planter une végétation à caractère local, adaptée aux conditions climatiques et demandant une maintenance réduite.

Pour y parvenir, plusieurs modes de plantation ont été retenus :

- ✓ **des bosquets** pour limiter l'impact du bâtiment et de ses ouvrages techniques, tout en cadrant des vues sur le paysage environnant,
- ✓ **des couverts arbustifs** pour limiter à terme la maintenance sur les merlons périphériques,
- ✓ **des haies bocagères** constituant des continuités végétales le long des clôtures périphériques,
- ✓ **des haies arbustives étroites** pour limiter la présence de véhicules en stationnement, tout en laissant passer la vue au-dessus des arbustes,
- ✓ **des alignements d'arbres** pour agrémenter le parking VL et limiter la vue à l'angle sud du bâtiment,
- ✓ **des arbres disséminés** sur les pelouse rustiques et les prairies,
- ✓ **la végétalisation hygrophile** à la périphérie et dans le bassin de rétention des eaux pluviales de toiture,
- ✓ **une végétation sarmenteuse** pour habiller les cuves sprinklers à l'entrée du site,
- ✓ **des pelouses rustiques** tondues régulièrement pour maintenir le site dans un bon état de propreté,
- ✓ **des prairies mésohygrophiles** fauchées à minima pour préserver la faune.

ILLUSTRATION DES COMPOSANTES VEGETALES DU PROJET

Les bosquets :

Ils seront composés d'arbres de haut jet, d'une strate arbustive et d'une végétation couvre-sol pour limiter l'entretien.

- La strate arborée est constituée d'alisiers torminaux, de charmes communs, de chênes pédonculés, d'érables sycomores, de merisiers et d'ormes dans une variété résistante à la graphiose. Ces arbres tige destinés à donner un effet à court terme, seront complétés par des baliveaux de charmes communs, de chênes pédonculés, d'érables planes et de frênes élevés qui compléteront le boisement à plus long terme.



Alisier torminal
Sorbus torminalis



Charme commun
Carpinus betulus



Chêne pédonculé
Quercus robur



Erable sycomore
Acer pseudoplatanus



Merisier
Prunus avium



Orme Lutèce®
Ulmus x 'Nanguen'

- La strate arbustive est basée sur des espèces à caractère spontané comme le cornouiller mâle, le noisetier, le prunellier, le sureau noir, le troène commun et la viome obier.



Cornouiller mâle
Cornus mas



Noisetier
Corylus avellana



Prunellier
Prunus spinosa



Sureau noir
Sambucus nigra



Troène commun
Ligustrum vulgare



Viome obier
Viburnum opulus

- La strate couvre-sol s'appuiera sur deux espèces rampantes : le lierre des bois et la petite pervenche.



Tapis de lierre
Hedera helix

Tapis de petite pervenche
Vinca minor



Les couverts arbustifs :

Implantés sur les merlons, les arbustes des couverts devront se développer en situation desséchante. Les espèces retenues sont le cornouiller sanguin, l'églantier, le nerprun purgatif et le troène commun.



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Eglantier
Rosa canina



Nerprun purgatif
Rhamnus catharticus



Troène commun
Ligustrum vulgare

Les haies bocagères :

Plantées sur un seul rang d'arbustes, elles sont le prolongement des bosquets et des couverts arbustifs mentionnés ci-dessus.

La strate arbustive s'appuie également sur des essences à caractère local comme le chèvrefeuille des haies, le cornouiller sanguin, l'églantier, le nerprun purgatif, le prunellier, le troène commun et la viome lantane.



Chèvrefeuille des haies
Lonicera xylosteum



Viome lantane
Viburnum lantana

Les haies arbustives étroites :

Destinées à être taillées, ces haies sont composées de charmes communs au feuillage marcescent ou de troènes communs semi-persistants.

Les alignements d'arbres :

Deux espèces ont été retenues pour répondre aux deux objectifs :

- le charme commun qui supporte bien la taille pour occulter la vue vers le bâtiment au droit de l'accotement exigü au sud-est de la parcelle,
- le poirier à fleurs de la variété Chanticleer, ramifié depuis la base du tronc, en accompagnement du parking et des chemins piétonniers.



Charme commun
Carpinus betulus



Poirier à fleurs Chanticleer
Pyrus calleryana 'Chanticleer'

Les arbres disséminés :

Ils s'apparentent à ceux des bosquets et des couverts arbustifs avec :

- pour les espaces ensoleillés : le charme commun, l'érable champêtre et le chêne pubescent,
- pour les espaces ombragés par le bâtiment : toujours le charme commun accompagné de l'érable sycomore.



Chêne pubescent
Quercus pubescens



Erable champêtre
Acer campestre

Le bassin végétalisé

Le bassin d'infiltration des eaux de toiture sera planté d'arbres et de plantes herbacées affectionnant les milieux hygrophiles.

- Le peuplier tremble et le saule blanc constitueront la strate arborée.



Peuplier tremble
Populus tremula



Saule blanc
Salix alba

- La strate herbacée comprendra des graminées comme la baldingère, la canche cespiteuse, la fétuque élevée, le jonc diffus, le jonc glauque, la laïche des marais, la massette et le roseau commun. Des plantes vivaces à fleurs compléteront la gamme de végétaux avec le bugle rampant, la cardamine des prés, l'épilobe, l'iris des marais, la lysimaque commune, la reine des prés et la salicaire.



Baldingère
Phalaris arundinacea



Roseau commun
Phragmites communis



Salicaire
Lythrum salicaria

Les pelouses rustiques

- Le mélange de semences sera composé de graminées comme l'agrostide ténue, la fétuque ovine, la fétuque rouge traçante, la glycérie distante, le pâturin des prés ainsi que le ray-grass anglais en faible proportion et complété de fleurs dicotylédones basses comme le trèfle blanc et la véronique à feuilles de lierre.

Les prairies mésohygrophiles

- Le mélange de semences rassemblera des graminées comme l'agrostide stolonifère, la fétuque ovine, la fétuque rouge gazonnante, le pâturin annuel et le pâturin des prés, ainsi que des fleurs dicotylédones comme l'achillée millefeuille, le bleuet annuel, le bugle rampant, le coquelicot, le lotier corniculé, la luzerne, la marguerite des prés, la matricaire, le millepertuis perforé, le myosotis des prés, la sauge des prés, la silène, ...

Notice paysagère – Gilles GENEST paysagiste

Mesure R2 : Eliminer les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Se référer à la recommandation n°2 sur la gestion des EEE.

Mesure R3 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, les mesures suivantes seront mises en place :

- implantation des zones de stockage de matériaux et la base vie du chantier sur des aires spécifiques, confinées, éloignées des milieux sensibles ;
- contrôle récent des véhicules de chantier ;
- stockage des huiles et carburants sur des plateformes étanches et confinées ;
- vidanges, ravitaillements et nettoyages des engins et du matériel dans une zone étanche et confinée.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

L'autorité environnementale recommande :

- de conduire l'évaluation sur l'ensemble des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km³ autour des limites du projet et sur lesquels le projet peut avoir une incidence au regard des enjeux ayant justifié la désignation des sites.
- de réaliser l'évaluation des incidences Natura 2000 en référençant les espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés au formulaire standard de données de chaque site ;
- d'analyser les interactions possibles entre les milieux destinés à être urbanisés et l'aire d'évaluation de chaque espèce ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ;
- de proposer, le cas échéant, des mesures d'évitement, à défaut de réduction des incidences et de compensation adaptées.

Sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres autour du site de projet :

Nom et Code National	Superficie et descriptif (Source : INPN)	Distance avec le site d'étude	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
Massif forestier de Compiègne, Laigue FR2200382 ZSC	Superficie : 3185ha La taille du massif et la présence par endroit de chênes et de hêtres pluricentenaires ("les Beaux Monts") lui confère un intérêt écosystémique exceptionnel pour l'entomofaune, l'avifaune (rapaces et passereaux nicheurs) et les populations de grands mammifères. Ce vaste complexe forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien.	2,7 km	Habitats d'intérêt communautaire : 15 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Pelouses calcaires de sables xériques (6120), Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0), et Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180). Espèces d'intérêt communautaire : <i>Limniscus violaceus, Lucanus cervus, Osmoderma eremita, Cerambyx cerdo, Triturus cristatus, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus, Myotis emarginatus, Myotis bechsteini, Myotis myotis, Dicranum viride,</i>
Réseaux de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) FR2200369 ZSC	Superficie : 415 ha Site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'Avenulo pratensisFestucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses	12.5km	Habitats d'intérêt communautaire : 5 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (8160) Espèces d'intérêt communautaire : <i>Euphydryas aurinia, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis bechsteini, Myotis myotis, Sisymbrium supinum,</i>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

	calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté). Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand.		
Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny FR2200383 ZSC	Superficie : 3010 ha Ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale déjà reconnu au niveau européen (ZPS) et faisant l'objet de mesures agri-environnementales. Le site associe au sein du lit majeur de l'Oise, un axe régulièrement inondable et centré sur le cours sinueux de l'Oise avec de grandes étendues de près de fauche. L'ensemble constituant un réseau d'habitats humides à frais de vastes superficies, d'intérêt écosystémique majeur.	19 km	Habitats d'intérêt communautaire : 11 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) (91E0). Espèces d'intérêt communautaire : <i>Vertigo angustior</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Lycaena dispar</i> , <i>Lampetra planeri</i> , <i>Cobitis taenia</i> , <i>Cottus gobio</i> , <i>Triturus cristatus</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Rhodeus amarus</i> ,
Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville FR2200380 ZSC	Superficie : 3247 ha Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de "Massif des Trois Forêts". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens.	19km	Habitats d'intérêt communautaire : 19 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (7210), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0), Tourbières boisées (91D0). Espèces d'intérêt communautaire : <i>Vertigo angustior</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Coenagrion mercuriale</i> , <i>Lucanus cervus</i> , <i>Cobitis taenia</i> , <i>Cottus gobio</i> , <i>Triturus cristatus</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Dicranum viride</i> , <i>Rhodeus amarus</i> ,.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

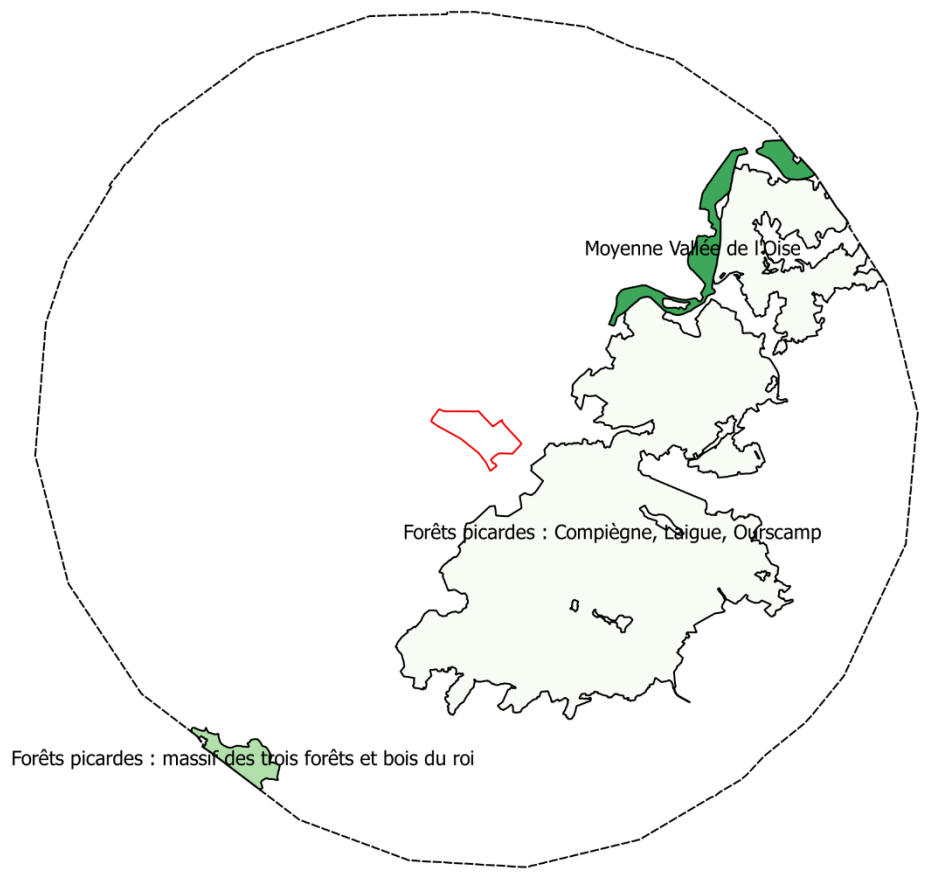
<p>Massif forestier de Retz</p> <p>FR2200398</p> <p>ZSC</p>	<p>Superficie : 847 ha</p> <p>Ce complexe forestier intègre l'essentiel des potentialités forestières du Valois, sur substrats tertiaires variés (calcaires grossiers, marno-calcaires, sables acides parsemés de nombreux chaos de grès, argile et formations à meulières). La palette des habitats forestiers est globalement dans un état d'exemplarité et de représentativité des ensembles caténaux du Tertiaire parisien.</p> <p>Le site joue un rôle biogéographique important et partage les influences atlantiques, médio-européennes et montagnardes.</p>	19km	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 4 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Rhinolophus hipposideros</i>, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, <i>Barbastella barbastellus</i>, <i>Myotis emarginatus</i>, <i>Myotis bechsteinii</i>, <i>Myotis myotis</i></p>
<p>Marais de Sacy le grand</p> <p>FR2200378</p> <p>ZSC</p>	<p>Superficie : 1368 ha</p> <p>Ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Ile de France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du Nord-Ouest européen.</p>	18,5km	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 15 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i> (7210), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Vertigo angustior</i>, <i>Vertigo moulinsiana</i>, <i>Leucorhynchia pectoralis</i>, <i>Triturus cristatus</i>, <i>Euplagia quadripunctaria</i>.</p>
<p>Coteaux de la vallée de l'Automne</p> <p>FR2200566</p> <p>ZSC</p>	<p>Superficie : 625 ha</p> <p>Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise. Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences médioeuropéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz.</p>	12km	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 11 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 3 habitats sont prioritaires : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion <i>albi</i> (6110), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Vertigo moulinsiana</i>, <i>Lucanus cervus</i>, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, <i>Myotis emarginatus</i>, <i>Myotis bechsteinii</i>, <i>Myotis myotis</i>, <i>Euplagia quadripunctaria</i>.</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

<p>Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp</p> <p>FR2212001</p> <p>ZPS</p>	<p>Superficie : 24 647 ha</p> <p>Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse. Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associés à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Île de France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.</p>	<p>3,6 km</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Lanius collurio, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Circus gallicus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Pandion haliaetus, Falco columbarius, Falco peregrinus, Sterna hirundo, Caprimulgus europaeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Dendrocopos medius, Lullula arborea, Luscinia svecica.</i></p>
<p>Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi</p> <p>FR2212005</p> <p>ZPS</p>	<p>Superficie : 13 615 ha</p> <p>Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.</p>	<p>19km</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Lanius collurio, Ixobrychus minutus, Ciconia ciconia, Pernis apivorus, Circus cyaneus, Circus cyaneus, Pandion haliaetus, Grus grus, Caprimulgus europaeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Dendrocopos medius, Lullula arborea.</i></p>
<p>Moyenne vallée de l'Oise</p> <p>FR2210104</p> <p>ZPS</p>	<p>Superficie : 5626 ha</p> <p>La ZPS est un système alluvial hébergeant de grandes étendues de prés de fauche ponctuées de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables (<i>Bromion racemosi</i>) et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés (<i>Arrhenatherion elatioris</i>). Les végétations aquatiques et amphibies satellites (dépressions humides, mares,...) comprennent plusieurs habitats d'intérêt patrimonial pour la Picardie (Potamion</p>	<p>8,5km</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Lanius collurio, Phalacrocorax carbo sinensis, Podiceps cristatus, Phalacrocorax carbo, Botaurus stellaris, Nycticorax nycticorax, Egretta garzetta, Egretta alba, Ardea cinerea, Ardea cinerea, Ciconia nigra, Ciconia ciconia, Platalea leucorodia, Cygnus olor, Anser fabalis, Anser anser, Tadorna tadorna, Anas penelope, Anas strepera, Anas crecca, Anas platyrhynchos, Anas platyrhynchos, Anas acuta, Anas querquedula, Anas clypeata, Aythya ferina, Aythya fuligula, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Circus aeruginosus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Hieraaetus pennatus, Pandion haliaetus,</i></p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

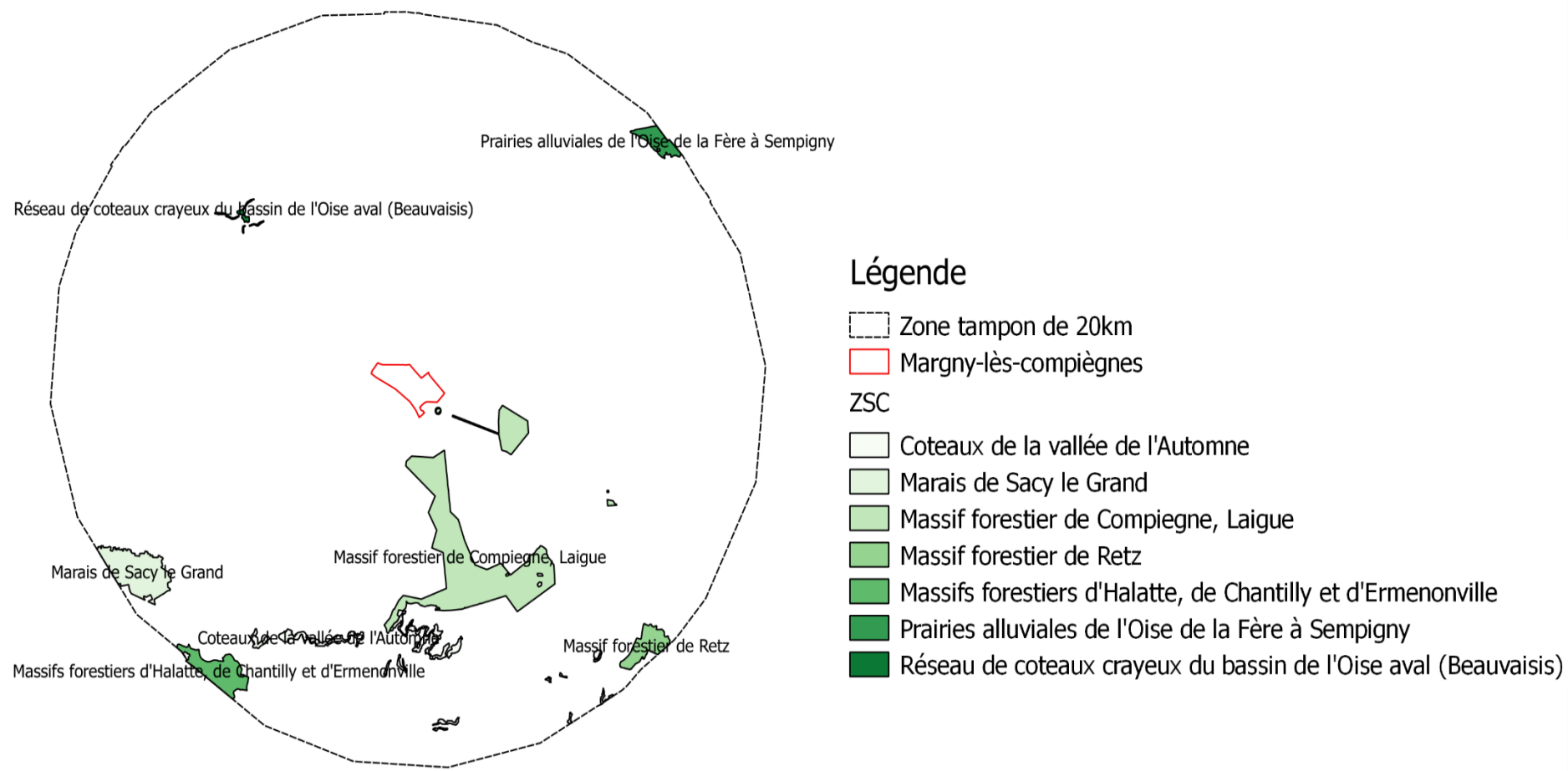
	<p>pectinati, <i>Nymphaeion albae</i>, Isoeto-Nato-<i>Junceta bufonii</i>). Plus ponctuellement, les bois alluviaux à Orme lisse, les prés tourbeux relictuels à Molinies (prés à Selin à feuilles de Carvin et Jonc à tépales obtus) confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée. Au total, près de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en Moyenne vallée de l'Oise.</p> <p>Parmi les espèces de la directive "Oiseaux", douze y sont nicheuses dont le Rôle des genêts, menacé au niveau mondial.</p>		<p><i>Falco columbarius</i>, <i>Falco peregrinus</i>, <i>Rallus aquaticus</i>, <i>Porzana porzana</i>, <i>Crex crex</i>, <i>Gallinula chloropus</i>, <i>Fulica atra</i>, <i>Grus grus</i>, <i>Himantopus himantopus</i>, <i>Recurvirostra avosetta</i>, <i>Burhinus oedicnemus</i>, <i>Charadrius dubius</i>, <i>Charadrius hiaticula</i>, <i>Pluvialis apricaria</i>, <i>Vanellus vanellus</i>, <i>Calidris alpina</i>, <i>Philomachus pugnax</i>, <i>Lymnocyptes minimus</i>, <i>Gallinago gallinago</i>, <i>Limosa limosa</i>, <i>Numenius arquata</i>, <i>Tringa erythropus</i>, <i>Tringa totanus</i>, <i>Tringa nebularia</i>, <i>Tringa ochropus</i>, <i>Tringa glareola</i>, <i>Actitis hypoleucos</i>, <i>Larus ridibundus</i>, <i>Larus canus</i>, <i>Larus argentatus</i>, <i>Sterna hirundo</i>, <i>Chlidonias niger</i>, <i>Asio flammeus</i>, <i>Alcedo atthis</i>, <i>Lullula arborea</i>, <i>Luscinia svecica</i>.</p>
--	---	--	--



Légende

- Zone tampon de 20km
- ZPS
- Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp
- Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi
- Moyenne Vallée de l'Oise
- Margny-lès-compiègne

Localisation des sites Natura 2000 au titre des Directives dites Oiseaux (ZPS) à proximité de Margny-lès-Compiègne



Légende

- Zone tampon de 20km
- Margny-lès-compiègnes
- ZSC
- Coteaux de la vallée de l'Automne
- Marais de Sacy le Grand
- Massif forestier de Compiègne, Laigue
- Massif forestier de Retz
- Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville
- Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny
- Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

Localisation des sites Natura 2000 au titre des Directives dites Habitats (ZSC) à proximité de Margny-lès-Compiègnes.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

Nom et Code National	Distance avec le site d'étude	Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Evaluation d'incidence
Massif forestier de Compiègne, Laigue FR2200382 ZSC	2,7 km	Habitats d'intérêt communautaire : 15 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Pelouses calcaires de sables xériques (6120), Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0), et Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180). Espèces d'intérêt communautaire : <i>Limoniscus violaceus</i> , <i>Lucanus cervus</i> , <i>Osmoderma eremita</i> , <i>Cerambyx cerdo</i> , <i>Triturus cristatus</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Myotis bechsteini</i> , <i>Myotis myotis</i> , <i>Dicranum viride</i> ,	<u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u> Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude
			<u>Espèces d'intérêt communautaire</u> Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019
			<u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u> Concernant les insectes saproxylophages, leur habitat est constitué d'arbre isolé mature (type charme têtard) ou de peuplements forestiers matures. Ces espèces ciblent en particulier les hêtres, les chênes et les charmes. Concernant les chiroptères, il s'agit d'un cortège principalement forestier qui nécessite une continuité forestière pour favoriser le transit et leur reproduction. Concernant le Triton crêté, l'habitat de reproduction est constitué de mare végétalisée. Concernant le Dicrane Vert, il est retrouvé sur les hêtres matures en contexte forestier. Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

			communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.
Réseaux de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) FR2200369 ZSC	12.5km	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 5 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (8160)</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : Euphydrias aurinia, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis bechsteinii, Myotis myotis, Sisymbrium supinum,</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>
			<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>
			<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Le Damier de la Succise et le Sisymbre couché sont des espèces localisées sont deux secteurs de coteaux calcaires dont les continuités écologiques ne permettent pas leur dispersion.</p> <p>Concernant les chiroptères, il est nécessaire d'avoir une continuité forestière pour favoriser le transit et la reproduction pour le Murin de Bechstein. Le site d'étude pourrait être utilisé comme site de nourrissage. Néanmoins celui-ci étant isolé (absence de continuité forestière (haie, boisement)) sur le plateau Picard, cet habitat d'espèce ne peut pas être utilisé par ces espèces lucifuges. Pour rappel, seule la Pipistrelle Commune a été contactée</p> <p>Aucun habitat d'espèce pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny FR2200383 ZSC	19 km	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 11 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (91^{FO}).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : <i>Vertigo angustior</i>, <i>Vertigo moulinsiana</i>, <i>Lycaena dispar</i>, <i>Lampetra planeri</i>, <i>Cobitis taenia</i>, <i>Cottus gobio</i>, <i>Triturus cristatus</i>, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, <i>Myotis emarginatus</i>, <i>Myotis bechsteinii</i>, <i>Myotis myotis</i>, <i>Rhodeus amarus</i>.</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>
			<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>
			<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant les chiroptères, il est nécessaire d'avoir une continuité forestière pour favoriser le transit et la reproduction pour le Murin de Bechstein. Le site d'étude pourrait être utilisé comme site de nourrissage. Néanmoins celui-ci étant isolé (absence de continuité forestière (haie, boisement)) sur le plateau Picard, cet habitat d'espèce ne peut pas être utilisé par ces espèces lucifuges. Pour rappel, seule la Pipistrelle Commune a été contactée.</p> <p>Concernant les espèces des milieux aquatiques (<i>Vertigo</i>, Lamproie) les habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant le Triton crêté, l'habitat de reproduction est constitué de mare végétalisée.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

<p>Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville</p> <p>FR2200380</p> <p>ZSC</p>	<p>19km</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 19 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (7210), Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0), Tourbières boisées (91D0).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : Vertigo angustior, Vertigo moulinsiana, Coenagrion mercuriale, Lucanus cervus, Cobitis taenia, Cottus gobio, Triturus cristatus, Rhinolophus hipposideros, Myotis bechsteinii, Dicranum viride, Rhodeus amarus,</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>
			<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>
			<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant les chiroptères, il est nécessaire d'avoir une continuité forestière pour favoriser le transit et la reproduction pour le Murin de Bechstein. Le site d'étude pourrait être utilisé comme site de nourrissage. Néanmoins celui-ci étant isolé (absence de continuité forestière (haie, boisement)) sur le plateau Picard, cet habitat d'espèce ne peut pas être utilisé par ces espèces lucifuges. Pour rappel, seule la Pipistrelle Commune a été contactée.</p> <p>Concernant les espèces des milieux aquatiques (Vertigo, Lamproie) les habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant les insectes sapro-xylophages, leur habitat est constitué d'arbre isolé mature (type charme têtard) ou de peuplements forestiers matures. Ces espèces ciblent en particulier les hêtres, les chênes et les charmes.</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

			<p>Concernant le Triton crêté, l'habitat de reproduction est constitué de mare végétalisée</p> <p>Concernant le Dicrane Vert, il est retrouvé sur les hêtres matures en contexte forestier.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
<p>Massif forestier de Retz</p> <p>FR2200398</p> <p>ZSC</p>	<p>19km</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 4 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, un habitat est prioritaire : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus, Myotis emarginatus, Myotis bechsteinii, Myotis myotis</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>
			<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>
			<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant les chiroptères, il est nécessaire d'avoir une continuité forestière pour favoriser le transit et la reproduction pour le Murin de Bechstein. Le site d'étude pourrait être utilisé comme site de nourrissage. Néanmoins celui-ci étant isolé (absence de continuité forestière (haie, boisement)) sur le plateau Picard, cet habitat d'espèce ne peut pas être utilisé par ces espèces lucifuges. Pour rappel, seule la Pipistrelle Commune a été contactée.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

<p>Marais de Sacy le grand</p> <p>FR2200378</p> <p>ZSC</p>	<p>18,5km</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 15 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230), Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (7210), Tourbières boisées (91D0), Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0).</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire : Vertigo angustior, Vertigo moulinsiana, Leucorhina pectoralis, Triturus cristatus,</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>
			<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>
			<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant les espèces des milieux aquatiques, les habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant le Triton crêté, l'habitat de reproduction est des mares végétalisées.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
<p>Coteaux de la vallée de l'Automne</p> <p>FR2200566</p> <p>ZSC</p>	<p>12km</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire : 11 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 3 habitats sont prioritaires : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110), Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).</p>	<p><u>Habitats naturels d'intérêt communautaire</u></p> <p>Les habitats présents sur site d'étude sont des cultures, des friches, des zones rudérales avec des zones de dépôts, des espaces imperméabilisés et des bosquets de Saules/Trembles sur prairie mésophile.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été cartographié sur le périmètre d'étude</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

		<p>Espèces d'intérêt communautaire : Vertigo moulinsiana, Lucanus cervus, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis emarginatus, Myotis bechsteinii, Myotis myotis,</p>	<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p> <p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant les espèces des milieux aquatiques, les habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant les chiroptères, il est nécessaire d'avoir une continuité forestière pour favoriser le transit et la reproduction pour le Murin de Bechstein. Le site d'étude pourrait être utilisé comme site de nourrissage. Néanmoins celui-ci étant isolé (absence de continuité forestière (haie, boisement)) sur le plateau Picard, cet habitat d'espèce ne peut pas être utilisé par ces espèces lucifuges. Pour rappel, seule la Pipistrelle Commune a été contactée.</p> <p>Concernant les insectes saproxylophages, leur habitat est constitué d'arbre isolé mature (type charme têtard) ou de peuplements forestiers matures. Ces espèces ciblent en particulier les hêtres, les chênes et les charmes.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp FR2212001	3,6 km	<p>Espèces d'intérêt communautaire : Lanius collurio, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Circaetus gallicus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Pandion haliaetus, Falco columbarius, Falco</p>	<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

ZPS		peregrinus, Sterna hirundo, Caprimulgus europaeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Dendrocopos medius, Lullula arborea, Luscinia svecica.	<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant l'avifaune des milieux aquatiques, humides et forestiers, leurs habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant les busards, ils pourraient utiliser les milieux agricoles présents sur le site de projet comme site de reproduction. Cependant, au regard de la localisation sur le site (plateau picard), la probabilité pour que les busards utilisent le site est faible.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi FR2212005 ZPS	19km	Espèces d'intérêt communautaire : Lanius collurio, Ixobrychus minutus, Ciconia ciconia, Pernis apivorus, Circus cyaneus, Circus cyaneus, Pandion haliaetus, Grus grus, Caprimulgus europaeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Dendrocopos medius, Lullula arborea.	<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p> <p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant l'avifaune des milieux aquatiques, humides et forestiers, leurs habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant les busards, ils pourraient utiliser les milieux agricoles présents sur le site de projet comme site de reproduction. Cependant, au regard de la localisation sur le site (plateau picard), la probabilité pour que les busards utilisent le site est faible.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
Moyenne vallée de l'Oise FR2210104 ZPS	8,5km	Espèces d'intérêt communautaire : Lanius collurio, Falco tinnunculus, Phalacrocorax carbo sinensis, Podiceps cristatus, Phalacrocorax carbo, Botaurus stellaris, Nycticorax nycticorax, Egretta garzetta, Egretta alba, Ardea cinerea, Ardea cinerea, Ciconia nigra, Ciconia ciconia, Platalea leucorodia, Cygnus olor, Anser fabalis, Anser anser,	<p><u>Espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Aucune espèce d'intérêt n'a été contactée sur le site d'étude lors des inventaires 2018/2019</p>

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

	<p>Tadorna tadorna, Anas penelope, Anas strepera, Anas crecca, Anas platyrhynchos, Anas platyrhynchos, Anas acuta, Anas querquedula, Anas clypeata, Aythya ferina, Aythya fuligula, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Circus aeruginosus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Hieraaetus pennatus, Pandion haliaetus, Falco columbarius, Falco peregrinus, Rallus aquaticus, Porzana porzana, Crex crex, Gallinula chloropus, Fulica atra, Grus grus, Himantopus himantopus, Recurvirostra avosetta, Burhinus oediconemus, Charadrius dubius, Charadrius hiaticula, Pluvialis apricaria, Vanellus vanellus, Calidris alpina, Philomachus pugnax, Lymnocyptes minimus, Gallinago gallinago, Limosa limosa, Numenius arquata, Tringa erythropus, Tringa totanus, Tringa nebularia, Tringa ochropus, Tringa glareola, Actitis hypoleucos, Larus ridibundus, Larus canus, Larus argentatus, Sterna hirundo, Chlidonias niger, Asio flammeus, Alcedo atthis, Lullula arborea, Luscinia svecica.</p>	<p><u>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire</u></p> <p>Concernant l'avifaune des milieux aquatiques, humides et forestiers, leurs habitats ne sont pas présents sur le site de projet.</p> <p>Concernant les busards, ils pourraient utiliser les milieux agricoles présents sur le site de projet comme site de reproduction. Cependant, au regard de la localisation sur le site (plateau picard), la probabilité pour que les busards utilisent le site est faible.</p> <p>Aucun habitat d'espèces pouvant être utilisé par les espèces d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le périmètre d'étude.</p>
--	---	--

Le périmètre du site se situe sur le plateau Picard dont le paysage est caractérisé par des openfields. L'absence de continuité arborée (haie, boisement) et la fragmentation par les infrastructures routières accentuent son isolement.

Les expertises réalisées en 2018/2019 n'ont pas permis de recenser ni d'habitat d'intérêt communautaire ni d'espèce d'intérêt communautaire.

Au regard des exigences des espèces d'intérêt communautaire, le périmètre d'étude ne présente pas d'habitat qui pourrait les accueillir :

- Absence de mare et de réseau hydrographique pour accueillir le Triton Crêté et les poissons d'intérêt communautaire
- Absence de milieux humides tels que des prairies humides ou des cariçaies pour accueillir les vertébrés et l'avifaune associée
- Absence de boisement forestier ou d'arbre isolé mature (chêne, hêtre, charme) pour accueillir les chiroptères et les insectes saproxylophages

Le site s'inscrit dans le plateau Picard. Les aires de repos pour l'avifaune ou des zones de reproductions notamment pour les Busards sont nombreuses autour du site. Des habitats de reports sont donc présents. À noter qu'aucune de ces espèces n'a été observée en période de reproduction ou d'hivernage.

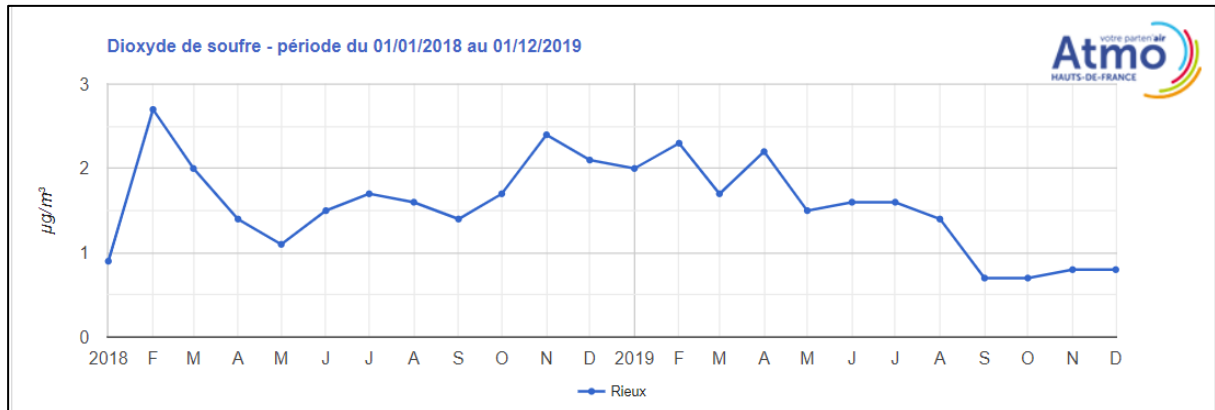
En conclusion, l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à une absence d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

II.4.6 Énergie, climat et qualité de l'air, en lien avec la mobilité et le trafic routier notamment

L'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial sur la qualité de l'air avec les données relatives aux paramètres SO₂ et PM_{2,5} et de comparer les données aux valeurs des lignes directrices de l'OMS.

Le site Atmo Hauts-de-France (<https://www.atmo-hdf.fr/>) ne donne pas de mesures de PM_{2,5}.

Concernant le SO₂, les valeurs ci-dessous ont été recueillies sur la station de Rieux :



L'objectif de qualité de l'OMS étant de 50 µg/m³ en moyenne annuelle, aucune anomalie n'a été détectée.

En outre, le bilan territorial 2018 communauté de communes Senlis Sud Oise – joint en annexe 1 au présent document - indique qu'en 2018, les seuils réglementaires annuels sont respectés dans l'Oise pour le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, le benzène, les particules PM₁₀ et les métaux lourds.

L'objectif de qualité est dépassé pour les particules PM_{2,5} et l'ozone sur la très large majorité de la région.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

L'autorité environnementale recommande de compléter l'étude d'impact d'une analyse détaillée de l'impact de l'ensemble du déplacement estimé des poids lourds et véhicules légers arrivant et repartant de l'entrepôt et des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du projet global.

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière principalement, le trafic est estimé à 150 PL/jour. La proportion du trafic additionnel JMG Partners est comparée aux comptages routiers réalisés en 2016 dans le tableau ci-dessous. Le trafic PL a été estimé à 2 unités (1 par sens), soit un trafic de 300 véhicules PL pour la société JMG Partners.

Axes routiers	Trafic (véhicule/jour)	% du trafic PL JMG Partners
A1	55 007	0,5 %
N31/N1031	33 278	0,9 %
RD202	5 944	5,0 %
RD935	10 088	3,0 %

Les mesures présentées au paragraphe 4.2.4 - Incidences sur l'air se concentrent, effectivement, sur le périmètre du projet.

En partie 4.2.7, trois principales voies d'accès sont présentées selon la provenance des véhicules :

- En venant du Sud : via l'A1 jusqu'au péage d'Arsy puis la N31/1031 sur 8 km et enfin la D202, qui dessert ensuite la zone d'activités où se situe le site, sur 2 km ;
- En venant du Nord : via l'A1 jusqu'au péage Le Fief Seguin, sortie n°11 puis la D935 sur 12 km et enfin la D202 qui dessert directement la zone d'activités où se situe le site ;
- En venant de l'Est : Cette direction utilise la RN31 sur 40 km sans traverser Margny ou Compiègne afin de récupérer l'A4.

Il est estimé que les flux se répartiront à 5-10% vers l'Est sur la N31 (environ 10 PL/jour) et 90-95% vers l'A1 (dont seulement 10-15% vers la D935 soit environ 15 PL/jour).

La quantification des émissions de polluants atmosphérique liées au trafic de véhicule du projet est estimée pour les axes proches du projet. Les trafics sur les autoroutes sont jugés trop important par rapport au trafic du projet et donc non inclus.

Les émissions unitaires pour les poids lourds diesel de poids supérieur à 16 tonnes sont les suivantes : (émissions en gramme par km parcouru)

	PARTICULES	OXYDE DE CARBONE	COMPOSES ORGANIQUES	OXYDE D'AZOTE
Trajet urbain	1,6	18,8	5,8	16,2
Trajet sur autoroute	1,25	4,2	2,3	13,5

(Source : Dossiers du CERTU – Pollutions atmosphériques et circulation routière)

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

Les émissions en gramme par jour sont calculées ci-dessous en prenant les valeurs de trajets sur autoroute comme référence (émissions en gramme par jour).

	PARTICULES	OXYDE DE CARBONE	COMPOSES ORGANIQUES	OXYDE D'AZOTE
Venant du Sud (125 PL – 10 km)	1562,5	5250	2875	16875
Venant du Nord (15 PL – 12 km)	225	756	414	2430
Venant de l'Est (10 PL – 40 km)	500	1680	920	5400
TOTAL	2287,5	7686	4209	24705

L'autorité environnementale recommande de détailler les modalités de réalisation des mesures associées à la réduction des émissions du trafic routier et de proposer d'autres mesures compensatoires, par exemple d'étudier la possibilité de recours aux énergies renouvelables qui compenserait pour partie la consommation d'énergie fossile engendrée par le projet.

La conception d'un tel projet logistique vient répondre aux besoins des utilisateurs du marché en optimisant les espaces constructibles, et en massifiant les flux logistiques, c'est-à-dire en regroupant sur un même lieu une grande capacité de stockage de marchandises. Cette démarche a pour effet d'assurer une grande optimisation des flux routiers par un meilleur taux de remplissage des véhicules et l'absence de « navettes » entre deux entrepôts qui ne seraient pas regroupés au même endroit.

Le projet s'inscrit dans la doctrine de limitation des consommations d'espaces naturels ou agricoles puisqu'il s'agit d'une ZAC prévue de longue date pour le développement économique. Les mesures visant à la réduction des émissions du trafic routier ne peuvent être mises en œuvre par JMG Partners qu'à l'échelle du site, le trafic est dépendant de l'activité du futur locataire, le trafic annoncé correspond à une valeur haute estimée.

Ces mesures concernent les consignes de circulation interne et la desserte de transport pour les salariés. Il est à noter que les entreprises du secteur de la logistique utilisent majoritairement, dans des soucis de gains financiers, des véhicules répondant aux normes les plus récentes (EURO6) et donc moins polluants.

Concernant les modes de transport alternatifs au mode routier, le site ne dispose pas d'embranchement ferroviaire et ce mode reste actuellement sous-développé pour répondre au marché logistique.

A proximité du site, il existe une voie d'eau et un terminal à container installé à Longueil Ste Marie/Paris Oise. A terme, le canal Seine Nord pourra offrir une solution alternative avec d'autres port/terminaux à un horizon plus lointain (2026).

Par ailleurs, la société JMG Partners a mené une pré-étude (jointe en annexe 2 au présent document) concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'entrepôt. Cette pré-étude – jointe au présent document - s'est basée sur des hypothèses de consommation liées au bâtiment (1/3) + process (2/3). Les résultats donnent un taux d'autoconsommation important mais un taux d'autoproduction relativement faible avec un investissement conséquent et un retour sur investissement très long. Sans process, le taux d'autoconsommation chuterait significativement et l'intérêt économique avec.

JMG PARTNERS	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Mémoire de réponse à l'autorité environnementale
--------------	--	--

En conclusion, une étude plus aboutie pourra être menée dès qu'un besoin de process sera exprimé lors de l'exploitation du bâtiment.